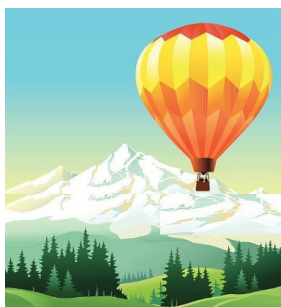


Bilan de compétences



Objectifs

Faire le point sur ses compétences professionnelles et personnelles, ses motivations, ses aptitudes et ses valeurs
Identifier ses atouts et ses axes d'amélioration
Définir un projet professionnel en adéquation avec ses besoins et si nécessaire, y associer un projet de formation
Mettre en évidence les possibilités d'évolution professionnelle et personnelle à l'intérieur (ou à l'extérieur) de son entreprise

Publics concernés

Tous publics

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation

Méthodes pédagogiques

Test de personnalité, de motivation
Accompagnement individuel personnalisé selon demande/besoins
Recherches personnelles et enquêtes terrain
Plan d'actions défini en fin de bilan

Programme

Selon l'article R6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences se déroule en 3 phases

0 - Entretien préalable

- Prise de connaissance
- Formuler la demande et son contexte
- Informer de la démarche suivie, des conditions de déroulement et des outils/techniques utilisés

1 - Phase préliminaire

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire
- Préciser ses besoins, leur nature et les analyser
- Choisir la formule pour l'accompagnement
- Définir le plan de travaux avec le bénéficiaire

Durée

24 heures dont 14 heures avec un consultant senior et 10 heures de travail personnel

Participants

Session individuelle

Formats

Présentiel, Distanciel, Hybride

Lieu

Sur site client ou salle externe
Plateforme de visioconférence

Modalités d'accès

Nous contacter soit par mail ou par téléphone, soit via le site avec le formulaire de contact
Mail : contact@dromosinstitut.com
Téléphone : 07 70 16 01 84

Délai d'accès

Intra : défini conjointement avec le client selon ses besoins

Prix

Selon la durée

Dates

Intra : défini avec le client

Contacts

Responsable formation

Mme Dominique Damoiseau
Mail : contact@dromosinstitut.com
Téléphone : 07 70 16 01 84

Référent handicap

Mme Dominique Damoiseau
Mail : contact@dromosinstitut.com
Téléphone : 06 75 08 43 82

Programme (suite)

2 - Phase d'investigation

- Analyser son parcours professionnel
- Identifier ses compétences, aptitudes et potentiels professionnels et personnels
- Etude, analyse et mise en évidence des réalisations marquantes
- Explorer ses valeurs, motivations et aspirations professionnelles et personnelles
- Réaliser les tests nécessaires
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle
- Trouver et cerner un ou des projets (enquête métier, immersion terrain, etc ...)

3 - Phase de conclusion

- Elaborer et formaliser le (s) projet(s) professionnel(s)
- Analyser les atouts et points de vigilance repérés
- Evaluer la nécessité d'un projet de formation
- Définir les étapes de mise en œuvre du (des) projet(s),
- Elaborer un plan d'action
- Finaliser le document de synthèse : intervenant et bénéficiaire

Supports

- Un carnet de bord est transmis au bénéficiaire au début de la phase d'investigation
- Un bilan d'orientation est adressé au bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences. Ce document est la seule propriété du bénéficiaire
- Une attestation de formation est remise à la fin du bilan de compétences ou un certificat de réalisation est fourni en fin du bilan de compétences, selon le besoin

Modalités d'évaluation

- **En début** de bilan de compétences : entretien préalable individuel
- **En cours** de bilan de compétences :
- **En fin** de bilan de compétences : remise du bilan d'orientation, synthèse écrite du bilan de compétences. Le bénéficiaire évalue le bilan de compétences à chaud à l'aide d'un questionnaire de satisfaction
- **Après** le bilan : un questionnaire de suivi à 3 mois puis à 6 mois est transmis au bénéficiaire et un entretien à 3 mois et à 6 mois est proposé au bénéficiaire et si OK, programmé

Inscription

- Les inscriptions se font via le formulaire d'inscription qui peut nous être demandé puis compété avant de nous être retourné par mail ou qui peut être rempli directement sur notre site internet

Accessibilité

- Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap et les prestations sont adaptées en conséquence. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires pour la mise en œuvre de compensation auprès de notre référent handicap
- L'organisme est conforme à la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap